

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ BERTRAND FRÉCHETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE QUI SERA TENUE LUNDI LE 24 SEPTEMBRE 2012 À 20 :00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANT: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : LA PRÉSENTE DEMANDE A POUR BUT DE PERMETTRE AU DEMANDEUR DE LOTIR LA PARTIE DU LOT 3 590 820 EN 24 TERRAINS CONSTRUCTIBLES AYANT UNE SUPERFICIE MINIMALE DE 660 M². LES DIMENSIONS MINIMALES DE CHACUN DES TERRAINS DOIVENT ÊTRE DE 22 M DE LARGEUR ET 30 M DE PROFONDEUR, TEL QUE CONVENU À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 390-2007. LES LOTS DÉROGATOIRES SERAIENT LES SUIVANTS :

- LOT 1 : PROFONDEUR MOYENNE D'ENVIRON 27 M
- LOT 4 : LARGEUR APRÈS LA MARGE DE REcul AVANT DE 19,61 M
- LOT 5 : LARGEUR APRÈS LA MARGE DE REcul AVANT DE 19,96 M
- LOT 12 : PROFONDEUR MOYENNE D'ENVIRON 24,65 M
- LOT 18 : LARGEUR ARRIÈRE 20 M
- LOT 19 : PROFONDEUR MOYENNE D'ENVIRON 26,7 M
- LOT 21 : LARGEUR APRÈS LA MARGE DE REcul AVANT DE 20,05 M
- LOT 22 : LARGEUR APRÈS LA MARGE DE REcul AVANT DE 17,85 M
- LOT 23 : LARGEUR APRÈS LA MARGE DE REcul AVANT DE 17,66 M

LA PRÉSENTE DEMANDE A ÉGALEMENT POUR MOTIF DE PERMETTRE AU DEMANDEUR D'AMÉNAGER UNE RUE QUI AURA UNE EMPRISE DE 12 M SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 64,41 M AU LIEU D'UNE EMPRISE DE 15 M TEL QUE CONVENU À L'ARTICLE 3.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 390-2007.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVIT :

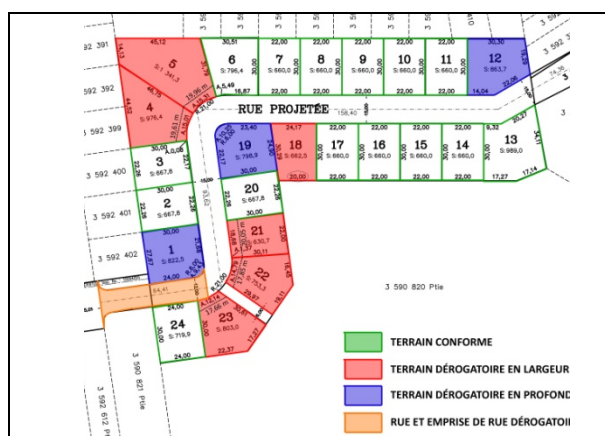
LOCALISATION : PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL. NO. (S) LOT(S) 3 590 820-P

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012.

BERTRAND FRÉCHETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)



CERTIFICAT DE PUBLICATION :

JE, SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE :

AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2012, ENTRE 8:30 ET 16:30 HEURES

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012.

BERTRAND FRÉCHETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER